

Le CQP Gestionnaire des dispositifs de formation (GDF) *(anciennement CQP Assistant de formation)*

Une reconnaissance officielle de
vos compétences



Qu'est-ce que le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Gestionnaire des dispositifs de formation** ?



- Le CQP « Gestionnaire des dispositifs de formation » est une **certification professionnelle**, créée et reconnue par la branche professionnelle des Organismes de formation.
- Elle permet de **valider les compétences professionnelles du métier** de Gestionnaire des dispositifs de formation exigées au sein de l'ensemble des entreprises de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles.

Quels **avantages** pour les titulaires de la certification ?

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une **certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises** du secteur concerné.



Selon votre profil et votre situation, le CQP vous permet de :

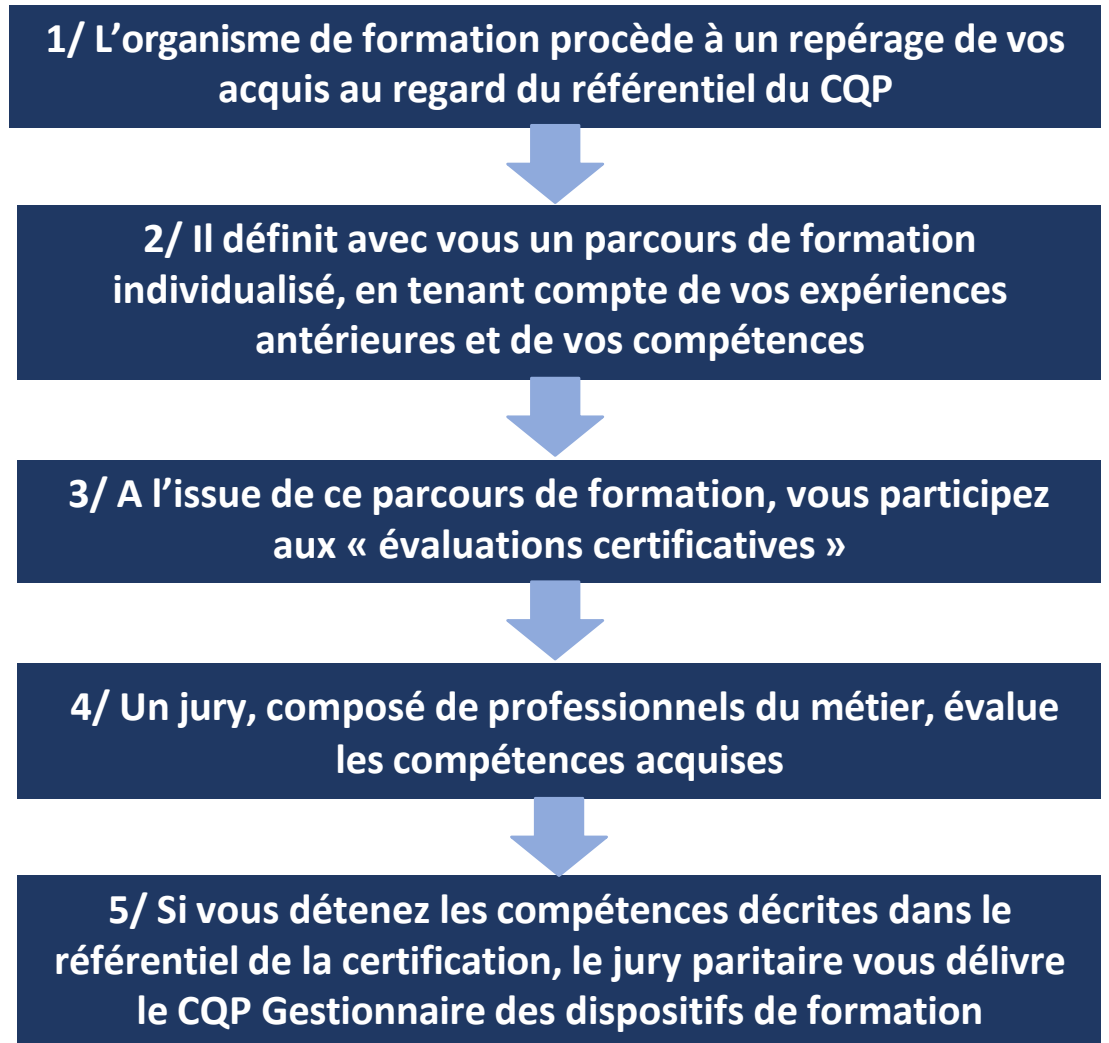
- ✓ Compléter votre parcours initial ;
- ✓ Apprendre un nouveau métier ;
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi ;
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité ;
- ✓ Renforcer votre employabilité.

Quels sont les **emplois accessibles** avec ce CQP ?

- Le/la titulaire du CQP « Gestionnaire des dispositifs de formation » peut travailler au sein d'un **organisme de formation**, d'un **centre de formation d'apprentis (CFA)** ou d'une **entreprise** ayant une activité de formation.
- Le Gestionnaire des dispositifs de formation :
 - ✓ Participe à **l'accueil** et à **l'information** des publics, ainsi qu'à la **promotion** des formations proposées par le prestataire de formation ;
 - ✓ Assure **l'organisation logistique et opérationnelle** des prestations de formation ;
 - ✓ Organise et gère **le suivi administratif, financier et qualité** de la formation.

Ses missions sont variées : il/elle occupe une place centrale, au cœur de l'organisme et assure l'interface avec les autres services de l'entreprise (direction, équipes pédagogiques, services administratif et financier, commerciaux...).

Comment se **déroule la formation** ?





Comment **financer votre parcours** CQP ?

■ Vous êtes salarié(e) :

- ✓ Votre employeur peut financer le parcours de formation ;
- ✓ L'OPCO (opérateur de compétences) dont relève votre entreprise peut participer au financement de la formation.
- ✓ Si vous travaillez déjà dans le secteur de la formation, votre employeur peut s'adresser à [AKTO](#).



■ Vous êtes jeune ou en recherche d'emploi :

- ✓ Le parcours CQP peut être financé dans le cadre d'un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#) ;
- ✓ France Travail peut participer au financement de votre formation, notamment dans le cadre d'une [préparation opérationnelle à l'emploi individuelle \(POEI\)](#).



Qui **contacter** pour plus d'informations ?

- Rapprochez-vous de l'un des **organismes habilités** à réaliser ce parcours CQP :



Organisme habilité	Régions	Contact	Téléphone	E-mail
Anim&Com consultant	IDF	Mr Franck Salvano-Lubespère	09 88 57 18 59	franck.salvano-lubespere@animetcom.fr

Avec le CQP Gestionnaire des dispositifs de formation, faites reconnaître officiellement vos compétences !

